



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Fr. 6.— Six mois Fr. 3.—
 Suisse Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étrange

Les contrats collectifs en Allemagne

L'Office impérial de statistique vient de publier un ouvrage sur les *Contrats collectifs dans l'Empire allemand*, à fin 1912. Le nombre des contrats collectifs en vigueur à cette date était de 10,739, intéressant 159,930 établissements et 1,565,285 personnes. Voir le tableau ci-dessous.

Trois seulement de ces contrats, d'après « Soziale Praxis » étaient passés entre une association patronale d'une part et des ouvriers isolés, d'autre part. Dans tous les autres contrats, une des parties est toujours représentée par un syndicat ouvrier, tandis que l'autre partie est, dans la majorité des cas, un patron isolé.

Répartition par industries principales :

Industries	Nombre		
	des contrats collectifs	des personnes intéressées	des personnes intéressées
1. Agricult., horticult., élev. du bétail . . .	90	532	4243
2. Mines, tourbières . .	3	3	77
3. Industr. de la pierre	610	4200	59528
4. Industr. des métaux et des machines . . .	1291	17678	190156
5. Industrie chimique . .	61	66	5814
6. Industrie forestière . .	54	60	4285
7. Industrie textile . . .	206	577	15895
8. Industrie du papier . .	166	2292	41039
9. Industrie du cuir . . .	245	4842	32057
10. Industrie du bois . . .	1264	18912	155109
11. Alimentation	2167	11754	120284
12. Vêtements	719	19916	139767
13. Bâtiment	2466	56980	596273
14. Nettoyage	104	2378	5564
15. Arts graphiques . . .	80	9723	85319
16. Commerce	637	2723	39073
17. Transports	336	5228	59595
18. Hôtellerie	218	1596	6174
19. Musique, théâtres . .	12	44	303
20. Divers	10	426	4730
Totaux	10739	159930	1565285

73 % des contrats (soit 20 % des établissements et 26 % des personnes) sont valables pour un seul établissement ; 13 % (soit 29 % des établissements et 18 % des personnes) sont valables pour une localité ; 14 % (46 % des établissements et 50 % des personnes) pour un district ; et, enfin, 11 contrats seulement sont valables pour tout l'Empire.

Le Directeur de l'Office impérial de statistique, Dr. Poengen, dit le Journal des associations patronales, célèbre comme suit la vertu des contrats collectifs : « Tandis que, au cours des années antérieures, marqués par un développement extraordinaire de l'industrie, le nombre des conflits entre employeurs et employés s'accrut continuellement, le contrat collectif a permis, dans ces derniers temps, aux deux parties d'arriver de plus en plus fréquemment à une entente par des voies pacifiques ». Il est intéressant de comparer cette opinion avec celle qu'émit M. le Conseiller de commerce Vorster, le 30 novembre 1913. « Pour les hommes de la pratique, dit-il, les contrats collectifs ont vécu. Les considérations théoriques auxquelles on se livre au sujet de ces contrats sont sans valeur pour nous qui connaissons les nécessités de la pratique. Il est possible que ce genre de tarif convienne à certaines professions telles que la typographie, mais il n'en est pas de même pour l'industrie où les salaires sont essentiellement variables ».

Demande de la semaine anglaise

A une réunion qui s'est tenue samedi à la Bourse du travail, les délégués des organisations adhérentes à l'union de la Fédération des travailleurs de l'Etat, ont réclamé à l'unanimité l'application de la semaine anglaise de 48 heures à tout le personnel de l'Etat français sans exception.

Une fortune syndicale de 500 millions de francs

Les syndicats des quatorze pays affiliés à l'Internationale des syndicats ont, selon leur rapport, une fortune totale à fin 1912 de 300 millions de francs. Si l'on tient compte des pays qui n'ont pas donné d'indications à ce sujet (Amérique, Australie, France, etc.), les syndicats doivent posséder actuellement une fortune d'environ 500 millions de francs dont la moitié sont possédés par l'Angleterre et l'Allemagne.

La question des amendes dans la nouvelle loi sur les fabriques

— De L'Artisan Romand —

La nouvelle loi sur les fabriques vient d'être votée par le Conseil national. Elle sera discutée prochainement au Conseil des Etats.

L'article 11 du projet de loi traitant des amendes fut, on s'en souvient, l'objet d'une vive discussion au Conseil national. On entendit certains orateurs socialistes déclarer que les amendes constituaient une injustice à l'égard des ouvriers, qu'elles sont une institution humiliante et avilissante, une offense à la classe ouvrière, un affront à la démocratie ! Ils dirent encore que les ouvriers attachent plus d'importance à la suppression des amendes qu'à toute autre disposition de la loi, que les amendes mettent les ouvriers en état d'infériorité vis-à-vis des patrons qui, ayant cette arme entre les mains, sont souvent tentés d'en abuser.

Quel verbiage mensonger ! L'art. 11 (al. 4) ne dit-il pas clairement : « les amendes ne peuvent dépasser 1/4 du salaire quotidien ; le produit en sera employé dans l'intérêt des ouvriers et notamment versé dans des caisses de secours » ? Le patron n'édicte donc pas les amendes pour lui-même — bien qu'il ait certainement subi un préjudice par suite du fait même qui a provoqué la mise à l'amende — mais dans l'intérêt de l'ouvrier.

D'ailleurs, l'ouvrier est suffisamment garanti contre l'arbitraire par l'al. 3 du même article : « Le fabricant ou son représentant responsable confirmera par sa signature les amendes excédant 25 centimes et les communiquera à l'ouvrier en indiquant les motifs ».

Il n'est pas besoin de démontrer que les amendes sont nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la discipline, indispensable dans tout établissement où travaillent côte à côte un certain nombre de personnes, et même qu'elles sont utiles à l'ouvrier, puisqu'elles lui épargnent souvent un mot aigre ou brusque, une parole blessante, voir même l'exclusion temporaire.

En somme, l'amende admise par la nouvelle loi n'est qu'une simple mesure disciplinaire, puisqu'elle ne peut être infligée qu'en cas d'infraction aux prescriptions relatives à l'organisation du travail et à la police de la fabrique prévues par le règlement. Et le législateur a entouré cette mesure de discipline de telles garanties, qu'on se demande comment il pourrait se produire des abus, et pourquoi les socialistes ont fait à l'article 11 une si vive opposition, alors que l'un d'eux, M. Naine, reconnaissait formellement « qu'il faut qu'un certain ordre et une certaine discipline régissent dans les fabriques ».

Et il est plus incompréhensible encore qu'on ait pu dire que le système des amendes est humiliant, blessant, avilissant pour les ouvriers. Est-il une

seule circonstance de la vie où un certain ordre une certaine discipline ne soient pas de rigueur? N'avons-nous pas tous été accoutumés, dès l'enfance, à observer des règles, des ordonnances pour l'infraction desquelles des sanctions étaient prévues? Sans cet ordre, sans cette discipline, il n'y aurait pas de vie sociale possible. Qui de nous s'est senti blessé, froissé, humilié en recevant à l'école une mauvaise note, une retenue, conséquences d'un retard ou d'une infraction au règlement; à la caserne quelques heures d'arrêt pour une faute disciplinaire? Qui donc s'est senti avili parce qu'ayant négligé d'allumer la lanterne de sa bicyclette, il s'est vu condamner à l'amende? Et un ouvrier qui aurait manqué à une règle librement acceptée par lui serait humilié, blessé dans sa dignité, en payant une amende prévue par le règlement?

Les arguments de MM. les socialistes sont tout bonnement ridicules.

Mais, nous oublions qu'ils se placent à un autre point de vue, qu'ils considèrent toute chose sous l'angle étroit de la lutte de classes, que les patrons sont pour eux des ennemis dont tout acte est un acte de guerre, dont tout geste est un geste qui frappe et pour qui les amendes sont sans doute un moyen de mesquine vengeance.

Les devoirs de l'ouvrier

« L'Action sociale », l'organe des travailleurs catholiques de la Suisse romande, (N° 9) publie un article sur les devoirs de l'ouvrier, où nous lisons entre autres ceci :

« Droit et devoir, idées inséparables, comme les deux faces d'un même objet. L'idée du droit acquies réconforte celui qui peine à faire son devoir; à son tour l'idée de devoir arrête comme une barrière celui qui serait tenté d'abuser de son droit.

« Les petits patrons surtout, certes nous ne l'ignorons pas, subissent en ce moment une forte crise et ont mille difficultés de faire face à leurs affaires. Si d'autre part leurs ouvriers par un travail peu consciencieux leur occasionnent des pertes, on se figure aisément quel accueil recevra des patrons celui qui, au nom des travailleurs, ira réclamer une amélioration de leur sort...

« Justice pour tous ! ce principe nous le faisons nôtre, par la parole et par l'exemple. Nous devrions tous avoir la fierté de remplir notre devoir de telle sorte que si la justice subit des accrocs, ce ne soit jamais de notre part ».

« L'Action sociale » résume ainsi les devoirs de l'ouvrier envers son patron : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité, et il ne doit point léser son patron ni dans ses biens ni dans sa personne.

« L'Action sociale » envisage sans doute qu'il est temps qu'on cesse de parler aux ouvriers uniquement de leurs droits, mais qu'on leur rappelle qu'ils ont aussi quelques devoirs.

Bureau de contrôle de Fleurier

L'Administration du Bureau de contrôle de Fleurier, dans sa séance du 24 janvier, a approuvé les comptes pour 1913, et a décidé d'allouer, sous réserve des sanctions légales, les sommes suivantes :

Cours professionnels et commerciaux	Fr. 300
Ecole d'horlogerie et de mécanique	» 1650
Pour divers aménagements au Jardin public créé en 1913	» 200

Le Bureau du contrôle de Fleurier, a été très fortement atteint dans ses recettes, par la fermeture de la fabrique de boîtes Renfer, S. A.

L'Œuvre

Quelques journaux de la Suisse française ont annoncé, en décembre dernier, la fondation de l'« Œuvre », association suisse romande de l'art et de l'industrie.

Cette association aujourd'hui définitivement constituée, a pour but de travailler à l'amélioration des produits de l'industrie en relevant le goût en en développant les industries d'art par l'enseignement, la propagande, l'encouragement et l'entreprise.

L'organe de l'association, qui va paraître incessamment, sera l'« Œuvre », revue d'art, éditée avec le concours du Werkbund et de l'Union suisse des architectes (ainsi qu'un bulletin bi-mensuel). L'association a été fondée avec

le bienveillant et précieux appui de magistrats, dont, pour le canton de Neuchâtel, MM. les conseillers d'Etats Ed. Quartier-la-Tente et Dr Pettavel.

Le comité a pour président M. Alphonse Laverrière, architecte à Lausanne; pour vice-président, M. Ch. L'Eplattenier, peintre et sculpteur, à La Chaux-de-Fonds; pour trésorier, M. Russ-Yung, à Serrières.

Font, entre autres, partie du comité de direction, MM. Bonnet et H. Bopp-Boillot, à La Chaux-de-Fonds, Ch. Perregaux, administrateur du Technicum du Locle.

Une place est encore vacante dans le conseil de direction. Il sera probablement fait appel à un industriel du Jura bernois.

Un certain nombre de comités spéciaux ont été constitués pour collaborer à l'exécution des articles principaux du programme.

Les coopératives

La conférence sur les coopératives et les grands bazars organisée par le comité de la société industrielle et commerciale de Montreux, sous la présidence de M. A. Bœrnand, a obtenu un plein succès.

Devant une salle remplie d'auditeurs, dit notre confrère *L'Épicier suisse*, M. Béguin, secrétaire de la Chambre vaudoise de commerce, a montré l'évolution des coopératives, les avantages relatifs de cette forme du commerce, les raisons de son développement, mais aussi ses inconvénients indiscutables.

Le conférencier a été particulièrement convaincant lorsqu'il a démontré que si le commerce tout entier devait se faire par voie de paiement au comptant, ce qui est le dogme des coopératives, on en arriverait à provoquer une crise intense qui sévirait tout particulièrement dans les milieux peu fortunés de la population ou l'achat à crédit, même à crédit limité, est une nécessité, tout spécialement en temps de chômage. Parlant de la situation actuelle dans le canton de Vaud, le conférencier a proclamé que les épiciers, les boulangers qui continuent à vendre à crédit dans les milieux viticoles ont un plus beau rôle social que les coopératives qui ne sont d'aucun secours aux familles sans ressources. Il conviendrait d'insister davantage auprès des autorités sur le rôle social qu'accomplissent ainsi les petits commerçants, à leurs risques et périls, en contribuant à faciliter l'existence de tous ceux pour qui le « paiement comptant » est une impossibilité momentanée.

Si, a dit le conférencier, le commerce entier se transformait brusquement en coopératives à paiement comptant, ce serait une telle rupture d'équilibre que l'on rappellerait à grands cris ces mêmes petits commerçants pour lesquels certains journaux n'ont que des sarcasmes. Le conférencier a terminé son exposé en indiquant quels étaient les moyens que le petit commerce avait à sa disposition pour maintenir la situation à laquelle il a droit.

M. Béguin a été chaleureusement applaudi. Un délégué de la coopérative de Vevey a demandé la parole et a exposé la théorie des coopératives et fait l'apologie de cette forme commerciale qui, seul, a-t-il déclaré, permettra d'arriver à la « République intégrale ».

La valeur commerciale du Belge

Si l'on admet que la valeur d'une nation puisse être mesurée à l'importance de son commerce, l'Action économique constate qu'avec un total d'échanges (importations et exportations) de 8,469 millions 530,000 fr. et une population de 7 millions 501,024 habitants, chaque Belge vaut 1128 fr. En 1911, il ne valait encore que 1023 fr. (avec un commerce de 7,672,000,000 fr.). C'est ce dernier chiffre qu'il faut prendre pour comparer la puissance commerciale de la Belgique à celle des autres pays, la plupart n'ayant pas encore publié leur statistique de 1912.

Le Belge, fr. 1023; le Suisse, 885; l'Anglais, 685; le Danois, 670; le Norvégien, 451; le Français, 369; l'Allemand, 340; le Suédois, 339; le Turc, 214; le Roumain, 174; l'Italien, 159; l'Autro-Hongrois, 119; le Grec, 117; l'Espagnol, 99; le Bulgare, 88; le Portugais, 87; le Serbe, 78; le Russe, 48.

Ainsi, le Belge vaut économiquement plus que le Suisse, l'Anglais et le Danois. Il vaut deux fois le Norvégien; environ trois fois le Français,

l'Allemand et le Suédois; cinq fois le Turc; six fois le Roumain et l'Italien; neuf fois l'Autro-Hongrois et le Grec; plus de dix fois l'Espagnol; douze fois le Bulgare et le Portugais; treize fois le Serbe. Il faudrait enfin vingt-deux Russes pour représenter la puissance commerciale d'un seul Belge.

Les stations de télégraphie sans fil

Il existe actuellement 230 stations de T. S. F. ouvertes au service public :

Canada, 32; Angleterre, 25; Russie, 22; Allemagne, 20; Italie, 20; Brésil, 16; Indes orientales, 11; Espagne, 9; France, 8.

En outre, 1200 navires de commerce environ sont pourvus de postes radiotélégraphiques : anglais, 590; allemands, 253; français, 90.

Dettes, population, Chemin de fer et commerce

D'après le Bulletin du bureau de statistique universelle, à Anvers, la dette de tous les Etats du monde s'élevait, à la fin de 1912, à 214 milliards 800 millions de francs, dont 160 milliards pour l'Europe; elle n'était que de 36 milliards il y a un siècle.

La population de la terre est actuellement de plus de 1900 millions d'habitants : 933 pour l'Asie, 484 pour l'Europe, 188 pour l'Afrique, 187 pour l'Amérique, 57 pour l'Océanie. Cette population s'est accrue de 140 millions d'habitants depuis 1910.

Il y a, sur notre globe un million de kilomètres de chemins de fer; ici, c'est l'Amérique qui tient la tête avec 554,000 kilomètres; l'Europe en a 357,000; l'Asie, 90,000; l'Australie, 38,000; l'Afrique, 38,000.

Le commerce mondial s'élève à 203 milliards de francs. La marine marchande des différentes nations comprend 55,802 voiliers et 47,714 vapeurs; mais ceux-ci jaugent 39 millions de tonnes, alors que les premiers ne jaugent que 7 millions.

La production de l'or et de l'argent en 1913

D'après l'estimation du directeur de la monnaie aux Etats-Unis, la production de l'or dans le monde s'est élevée en 1913 à 455 millions de dollars, en diminution de 11 millions sur celle de l'année 1912.

La production des Etats-Unis pour la même année s'est élevée à 88,301,023 dollars, soit une diminution de 5 millions de dollars par comparaison avec 1912. La production d'argent de ce pays est estimée pour 1913 à 6 millions 760,411 onces, représentant une valeur marchande de 40,864,871 dollars.

Un tunnel sous Gibraltar

M. le gouverneur Salesses, ancien directeur du chemin de fer de Konakry au Nyger, vient de faire à la Société de géographie une conférence sur l'état actuel des chemins de fer africains dont il s'occupe spécialement depuis sa mission de 1905 autour de l'Afrique.

L'orateur a terminé par un exposé des lignes marocaines et par un aperçu des grands projets du Cap au Caire et du transafricain. Les avantages de ce dernier sont signalés, bien que M. le gouverneur Salesses soit plutôt partisan d'une réduction dans les conceptions, précisément en vue d'en faciliter la réussite. Il se montre, d'autre part, partisan d'une entente avec l'Espagne, qui est maintenant le trait d'union entre les deux France de Prévost-Paradol. Cette entente se manifeste déjà dans le réseau espagnol qu'il s'agirait de compléter en Andalousie et de pousser ensuite par un tunnel sous le détroit de Gibraltar pour se souder au réseau marocain franco-espagnol. Rien n'empêcherait en outre de créer une ligne qui prolongerait celle de Colomb-Béchar jusqu'à Agadir au sud de l'Atlas, et longerait ensuite la mer jusqu'à Saint-Louis, de façon à faire de Dakar le port de départ ou d'arrivée des voyageurs pour l'Amérique du Sud ou venant de ce pays. Toutes ces idées neuves sont à creuser et à préparer pour une prochaine réalisation.

IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE
pendant les mois d'octobre et novembre 1913/12.

	IMPORTATION				EXPORTATION			
	Octobre 1913	Octobre 1912	Novemb. 1913	Novemb. 1912	Octobre 1913	Octobre 1912	Novemb. 1913	Novemb. 1912
Métaux, orfèvrerie et bijouterie								
Or non ouvré kg netto	1,219	1,584	729	2,354	104	77	84	111
Argent non ouvré	6,035	6,620	7,636	14,446	1,245	597	865	893
Or monnayé	35	65	89	98	629	362	138	231
Argent monnayé	2,562	29,942	1,584	8,720	5,875	2,871	2,297	3,672
Orfèvrerie et argenterie	1,137	1,306	1,918	1,812	168	110	133	166
Bijouterie vraie	372	1,028	1,019	812	160	205	208	216
Bijouterie fausse	50	59	51	52	1	1	1	1
Horloges et montres								
Boîtes de montres, finies, nickel, etc.	Pièces 27,509	Pièces 24,667	Pièces 30,657	Pièces 24,163	Pièces 194,331	Pièces 188,725	Pièces 186,138	Pièces 200,962
— — — argent	1,033	753	331	102	22,633	24,650	26,317	25,633
— — — or	115	185	352	83	10,421	10,200	10,356	8,540
Montres nickel, etc.	2,087	1,464	2,673	1,361	724,602	618,141	702,437	667,203
— argent	355	524	375	815	334,557	330,264	327,493	390,445
— or	156	87	68	42	121,666	120,095	129,568	116,305
Chronogr., montres à répétit., etc.	—	1	—	—	2,294	3,172	2,537	2,278
Total	31,255	27,581	34,456	26,566	1,410,504	1,295,247	1,384,846	1,411,366
Pièces détachées finies . q netto	19	18	17	20	179	157	155	169
Boîtes à musique, finies	44	42	33	29	139	140	123	136
Verre								
Verre à vitres, de coul. naturelle	6,876	5,093	5,236	5,418	—	—	—	—
Verrerie de verre mi-blanc	330	263	224	831	1	102	1	2
— — incolore	1,442	1,638	1,665	1,646	31	37	39	36
— polie, gravée, etc.	695	870	785	768	22	15	15	17

Observations : 1° Où l'exportation dépasse l'importation, les chiffres sont imprimés en caractères gras. — 2° Les valeurs ne sont communiquées que trimestriellement.

Le mouvement ouvrier

Nous recevons de source autorisée, l'information suivante, qui confirme ce qui a été publié sur les événements de Granges.

Le samedi 10 courant, 130 ouvriers sur l'ébauche travaillant dans la fabrique A. Michel, de Granges, ont donné leur quinzaine, parce que M. Michel n'avait pas voulu accepter d'occuper 4 découpeurs qui étaient payés de fr. 5.50 à fr. 8 par jour, à un tarif aux pièces, élaboré par les dits découpeurs.

Par suite de ceci, le Comité du Verband Leberberg. Uhrenindustrieller s'est mis en rapport avec la Fédération des ouvriers horlogers, Comité central à La Chaux-de-Fonds, et demandait en même temps l'intervention du Conseil d'Etat du canton de Soleure.

Obligamment, le directeur du Département de l'Industrie et du Commerce s'est mis à la disposition des parties, et il fut convoqué une assemblée dans la salle du Conseil d'Etat, qui eut lieu le 21 janvier.

Après de longues délibérations, les fabricants étaient d'accord à ce que M. Michel reprenne ces 4 découpeurs aux mêmes conditions qu'avant et

que, par contre, la dédite des 130 ouvriers fut retirée.

Pour accepter cet arrangement, on donna au comité ouvrier du temps jusqu'au 23 janvier au soir. Or, ce délai expira sans qu'aucune réponse ne parvienne ni au Département, ni à la Société des fabricants, malgré l'avis donné par les fabricants, qu'en cas de réponse négative ou point de réponse; le lock-out serait inévitable.

Par suite à cette attitude incompréhensible des ouvriers, ou plutôt du comité ouvrier dirigeant, les fabriques de Granges-Bettlach ont proclamé le lock-out des ouvriers syndiqués, pour samedi le 24 courant. Il se trouvent ainsi 2500 ouvriers sur le pavé, grâce à un incompréhensible entêtement du comité ouvrier.

Le Conseil d'administration de la fabrique de Waldenbourg avait accepté une délégation des ouvriers de la fabrique.

Le Comité central de F. O. I. H., désigna le secrétaire ouvrier Graber, pour accompagner la délégation. La fabrique refusa de discuter avec lui et la conférence n'eut aucun résultat. La direction de la fabrique se propose de remettre ses intérêts au Syndicat des fabriques de montres. La grève continue sans nouveaux incidents.

Lithographie - Imprimerie - Papeterie
Fabrique de Registres

Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16

Comptabilités spéciales : Journal américain, à feuilles mobiles, à fiches, etc.
Feuilles réglées pour essais de comptabilité américaine, plusieurs formats.

Cote de l'argent

du 27 Janvier 1914

Argent fin en grenailles . . . fr. 105.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100.15

RUBIS ROUGES
Gouttes scientifiques

et glaces rubis naturel

sont fournies avantageusement par

2530

S. Fell-Daehler, fabricant de pierres fines,
rue du Contrôle 31, **Bienne**.

H 2029 U

La maison 2210
G. Taverna

via Carlo Alberto, 14, à **MILAN**

est acheteur de tout lot de montres occasion, genre italien en or 18 karats, argent et métal de 10" à 22".

Paiement au comptant.

Références de 1er ordre à disposition.

AVIS

Les fabriques faisant les **montres 9 lig. cylindre**, ainsi que les montres 18 lig. rem. argt. ancre, lep. grandeur du mouvement 17 1/2 lig., hauteur 28/12, sont priées de faire leurs offres sous chiffres **H 20681 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3087

Qui fabrique

mouvements

19 lig. ancre nickelés 17 lig. et **19 lig. avec cadrans** et aiguilles, qualité très bon marché, fortes quantités. 3085

Soumettre échantillons et prix s. chiff. **H 20677 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

COMMERÇANT-COMPTABLE

expérimenté, disposant de capitaux demande à s'intéresser dans bonne affaire horlogère ou autre industrie. Offres s. chiff. **H 15037 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3065

Comptable

Un comptable, bien au courant des travaux de comptabilité et pouvant travailler absolument seul, trouverait place dans une fabrique du canton de Neuchâtel. Place stable et bien rémunérée. 3077
Adr. off. s. chiff. **H 20670 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Terminages

Un atelier bien installé pour la petite pièce ancre, entreprendrait terminages complets par séries. 3041
Adresser offres sous chiff. **H 23584 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

A liquider

pour cessation de commerce d'une fabrique genevoise : **450 mouvements Lecoultre non plantés.** H 2016 X **40 boîtes argent et acier.** Diverses pièces compliquées. S'adresser à **M. Louis Uebersax**, 1, Place du Lac, **Genève.** 3091

ALLEMAGNE

Pour cause de changement d'organisation, représentant-voyageur depuis un grand nombre d'années d'une importante fabrique de montres et visitant clientèle de 1^{re} valeur, horlogers et bijoutiers (magasins) des principales villes de toute l'Allemagne, demande représentation d'une fabrique renommée de montres de précision. Références de 1^{er} ordre. 3095
Offres s. chiffres **H 15064 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Associé

Horloger ou Comptable possédant petit capital, pourrait entrer dans fabrication d'horlogerie soignée comme associé. Affaire sérieuse. Pressant.

Ecrire s. chiffres **H 15063 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3094

On entreprendrait des terminages, repassages et remontages de

montres à fusée

Remontoirs et à clés. Adress. off. s. chiff. **H 344 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.** 3093

Les sachets pour horloges de tours n'étant pas encore inventés, ce sont les

Pochettes de montres

de poche en toile et en peau, qu'on continue à offrir. Malgré l'affluence considérable des nouveaux ordres, de nouveaux efforts sont faits pour répondre à toutes les exigences. H 109 U 3071

« La Pochette » **Bienne.**

Pour grossistes

fabricant d'horlogerie offre à prix avantageux montres de dames et bracelets ancre 10 1/2" bonne qualité. 3086
Adresser les offr. s. chiffres **H 20678 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

Un fort **Laminoir**
Krupp presque neuf, pour monteurs de boîtes. Offres sous chiffres **N 692 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.** 3070

Spécialité ROSKOPF soignées

C. Meyer-Graber

LA CHAUX-DE-FONDS
Seul propriétaire de la marque
W. ROSSKOPF & Cie



Associé

est demandé pour l'exploitation d'une invention de grand rendement et grâce à laquelle les montres de précision peuvent être fabriquées à bon marché. Commandes importantes déjà assurées. 3088
C. Zeter, Bâle 2. Hc 879 Q

COUPEUR

de balanciers se recommande. S'adresser **E. Delapraz**, Nord 133, **La Chaux-de-Fonds.** H 15061 C 3089

CHINE

Mrs Carlowitz & Co, Hambur. /Ch na. Hope Bros & Co. Ltd Shanghai, prient les intéressés de faire toutes leurs offres avec échantillons à **Mr Ernest Tolok**, Léop. Rob. 78, **La Chaux-de-Fonds.** Aucune offre directe ne sera prise en considération. 1835

CONTREPIVOTS

rubis, saphyr, grenat

2690

Spécialité : *rubis scientifiques*

Grand assortiment, dans toutes les grandeurs et épaisseurs

Demandez prix-courant et échantillons.

ADOLPHE WEBER & FILS

St-Imier

TÉLÉPHONE 1.51

—o—

TÉLÉPHONE 1.51

ÉTABLISSEMENTS

HERMANN FATTON S. A.

GENÈVE

Aciers laminés pour horlogerie
 Aciers pour étampes
 Aciers rapides « Niagara Durex »
 Aciers pour fraises
 Aciers pour arbres
 Aciers pour décolletages
 Aciers en pieds
 Aciers pour ressorts à boudin
 Aciers pour ressorts de bascules
 Aciers Siemens-Martin et Bessmer

H 207 U
 1448

Fabrication de secrets à vis et américains, or, argent, métal

Le seul atelier faisant absolument tous les genres. H 6923 J
 Production journalière 2 à 3 grosses. Force électrique. 2650

Voegeli & fils, Renan (Jura Bernois)

G. Kung-Champod & Cie

Rue du Grenier 32
 Montres or pour Dames
 depuis 9 à 15 lig.

La Chaux-de-Fonds
 Bracelets Montres
 or, argent, plaqué



Dernière création
 en boîtes et décors

Prompte livraison
 Prix avantageux

Fabrication d'Horlogerie

en petites pièces ancre H 20052 C

10 1/2 et 11 lignes; Boîtes argent, acier, métal, plaqué or garanti 10 ans.
 Façons tonneaux, décors en tous genres.

A. BARFUSS

Fritz Courvoisier, 3 -- LA CHAUX-DE-FONDS -- Fritz Courvoisier, 3

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE,
 VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS.

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.150.000

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.
 Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Étranger.
 Dépôts d'argent à vue et à terme de 3 à 4 1/2 %. H 20066 C 2520
 Achat et vente de titres et coupons. | Matières précieuses.
 Avances sur titres suisses et | Garde de titres et leur gérance.
 étrangers. | Coffrets à louer (Safe-Deposit).

PESEUX WATCH CO

Peseux (Suisse)

MONTRES ANCRÉS, CYLINDRES
 ET
 SYSTÈME ROSKOPF SOIGNÉES

Prix hors concurrence 2225

Corresp. Français, Deutsch, English, Español, Italiano

Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

Montre-bracelet H 20011 C
 3090

Dimier Frères & Co

Dimier Bros & Co

111, Paix, 111
 La Chaux-de-Fonds

46, Cannon Street
 LONDON E. C.

Fabrique de fournitures pour l'horlogerie
 l'électricité, etc.

Bouvier & Piquerez

St-Ursanne

Pendants, couronnes et anneaux

Décolletages en tous genres, tiges de remontoir,
 goupilles, poussettes, etc.

H 3572 P 2685
 Travail soigné. Prompte livraison. Prix modérés.

Filières p^r vis, arbres, tiges d'ancre, tiges de remontoirs, etc.

H 5220 J Etampages pignons coulants 3050

Alf. Pécaut & fils, Sonceboz.

NICKELAGE, ARGENTAGE ET DORAGE
 DE MOUVEMENTS

Spécialité de genres soignés

Louis Bandelier

Téléphone 1.80

SAINT-IMIER

Rue des Roches

Aegler S.A. Bienne (Suisse)

2230 (Maison fondée en 1878) H 1463 U

Fabrique de montres de dames: Reberg, Final, Rolex
 7 lig., 9 lig., 10 lig., 11 lig., 12 lig., 13 lig.

Montres de poche, bracelets, boutons, pendants, en tous métaux.

Bureau de vente à La Chaux-de-Fonds: Rue Daniel Jean Richard 43.

GRANDS PRIX

AMSTERDAM 1883 PARIS 1900 MILAN 1906

LE PHARE

C. BARBEZAT-BAILLOT
LE LOCLE (SUISSE)
H 20034 C 4440

RÉPÉTITIONS-CHRONOGRAPHES-COMPTEURS

AUREA S. A.

Rue du Parc 150

Téléphone 6.74

LA CHAUX-DE-FONDS

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquel 10, VINCENNES.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE
Décoration de Boîtes de Montres

en tous genres et tous pays
Grandes collections de Nouveautés à disposition

BUREAU ARTISTIQUE SPÉCIAL

☐ Modèles réservés sur demande ☐

Fabrique de Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art

Bracelets extensibles décorés

H 20053 C 2035

La Maison ne fait pas la montre.

LA FABRIQUE SUISSE DE VERRES DE MONTRES S. A. FLEURIER

se charge de l'exécution soignée de tous les genres de

VERRES DE MONTRES FANTAISIE

VERRES CARRÉS

VERRES OCTOGONES

VERRES OVALES

VERRES TONNEAU

VERRES FESTONS, ETC., ETC.

H 336 N

3092

Banco Suizo-Sudamericano

Schweizerisch-Südamerikanische Bank

Zurich - Buenos-Aires - Lugano

S'occupe de toutes les transactions de banque avec la République Argentine et tous les autres pays de l'Amérique du Sud.

Service des chèques postaux entre la Suisse et la République Argentine.

(Tous les bureaux de poste suisses acceptent le versement des sommes à transférer dans la République Argentine.) 3004

H 8627 Z

LA DIRECTION.

Chef d'Ebauches

Une importante Fabrique d'Horlogerie du Canton de Soleure demande pour tout de suite ou époque à convenir un bon chef d'ébauches, connaissant à fond la fabrication par procédé moderne, blocs américains, très capable, énergique.

Inutile de faire des offres sans preuve de capacité et de moralité.

Connaissance des deux langues exigées.

Bons gages et place d'avenir.

Ecrire sous chiffres H 20628 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3064

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nouveautés: Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 1395 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20018 C

Attention!

Fabriques d'ébauches, d'assortiments, de pivotages sur jauge, ainsi que de toutes les petites fournitures concernant la fabrication de la petite pièce ancre 10, 10 1/2 et 11 lig. sont priées de faire parvenir sans retard leurs offres avec derniers prix et conditions pour séries régulières en qualité bon courant sous chiffres H 20624 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3066

Commis

Maison d'horlogerie de Bienne demande un commis expérimenté énergique et sérieux, au courant aussi de la mise en fabrication.

Faire offres détaillées avec copies de certificats sous chiffres H 124 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 3076

Fabricant pouvant fournir très avantageusement la mont. cyl. soignée, garantie, de 10 à 12 lig. cherche à 2662

Entrer en relations

avec maison sérieuse. Les mouvements finis sans boîte peuvent être également livrés. Adresser les offres s. chiff. H 6934 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. H 331 T

- OCCASION -

Un beau lot de finissages remontoirs 16 et 17 lignes, ancre, calibre Jurgensen, à verre et savonnette, de terminaison facile, est offert, à prix très avantageux, par bonne fabrique d'ébauches.

S'adresser sous chiffres H 23670 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2630

9³/₄ et 10¹/₂ ancre

Wyss & Tröhler, Bienne. 2634

TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. Alfred Schray, 2355 succ. de C. Heitz, Bâle.

Représentation

Fabricant d'horlogerie soignée en petites pièces ancre, calottes et lépines, de 8 à 12^m or, cherche représentants bien introduits auprès de la clientèle pour l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

S'adr. s. chiffres H 20558 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3032

Pignons

Spécialité avec roues arrondies et dorées d'avance

Jeux complets pivotés, Echappements compris.

Tous genres. — Toutes qualités.

Rodé-Stucky

H 30012 X Genève 3000
80, Rue St-Jean, 80

Leçons écrites de comptabil. améric. Succès garanti. Prospectus grat. H. Frisch, expert compt., Zurich F 21.

Vous secondez votre tournée de printemps

auprès des Horlogers et Grossistes allemands le mieux en publiant une annonce permanente dans la

Leipziger Uhrmacher-Zeitung
(Die Uhrmacher-Woche)

Editeur: Wilhelm Diebener, Leipzig.

Demandez devis avantageux.

3079

Banque Populaire Suisse

(Schweizerische Volksbank)

Domiciles à :

Saignelégier, Porrentruy, Tramelan,
St-Imier, Moutier, Delémont, Tavannes
Bâle, Berne, Fribourg, St-Gall, Genève, Lausanne,
Montreux, Uster, Wetzikon, Winterthour et Zurich

Capital Social et Réserves : **Fr. 76 Millions**

Réception de dépôts à vue et à terme.

Emission d'obligations (Bons de caisse).

Prêts et crédits en compte-courants.

Escompte et encaissement d'effets de commerce, billets, coupons, etc.

Matières or et argent.

4303 H 180 Y

Ordres de bourse.

Change de valeurs étrangères.

Achat, Vente et Garde de titres, valeurs, etc.

— Casiers - compartiments de coffres - forts en location. —

Conditions avantageuses. — Discretion absolue.

Réglages de précision

Albert Willemin, Bienne

H 4165 U

27, rue de Nidau, 27

3022

Réglage de montres civiles, dans les positions et aux températures

Posage de spiraux avec double courbe théorique Phillips,
pour tous genres de bulletins et pour tous les observatoires.

Réglages spéciaux pour pièces d'Exposition.

Fabrique LA DUCHESSE

Ch^s A. DeLimoges

Rue du Parc 8 — La Chaux-de-Fonds — Rue du Parc 8

Montres et bracelets or, argent et plaqué de 9^m cylindre et de 10 1/2^m
ancres qualité avantageuse et toutes fantaisies. 3040

Spécialité de Tonneaux glace de forme

VÉRITABLE — VERO — ECHT — VERDADERO

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

par procédés mécaniques absolument interchangeables. — Usine électrique.

Montres anti-magnétiques réglées et repassées

H 20055 C

Grandeurs 16 à 21 lignes

2130

ROSSKOPF & Co (S. A.)

La Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue du Parc 2.

NOUVEAUTÉ :

Calibre extra plat 19^m

Patent 35124

Seconde au centre

Brevet 26140



Montres-Réveil
ancres et cyl., double barillet
Chronographes-compteurs
et Tachymètres
ancres, levées visibles.

Montres-Bracelets pour Dames et Hommes

Prix et qualité sans concurrence

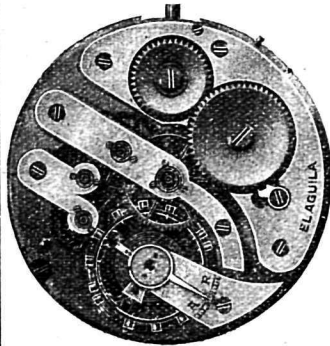
L. COURVOISIER & C^{IE}

Successors de COURVOISIER FRÈRES

LA CHAUX-DE-FONDS

MAISON FONDÉE EN 1852

2600



Fabrique de

Montres de précision

Calibres nouveaux

Grande et petite pièce ancre

Petite pièce cylindre . . .

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

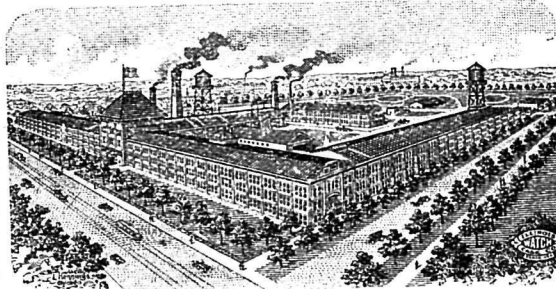
Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.



Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

Illinois
WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR AMÉRICAINES

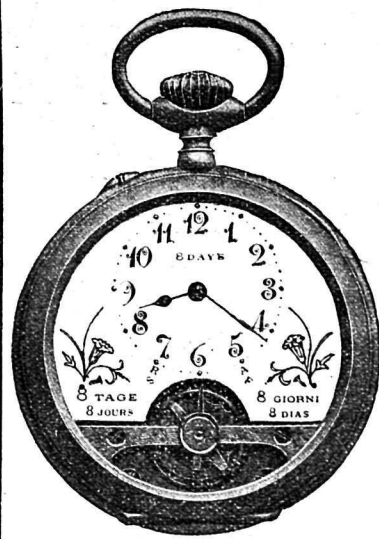
REPRÉSENTANT :

ALBERT LECOULTRE

TÉLÉPHONE 979

RUE NEUVE, 8

LA CHAUX-DE-FONDS



Montres 8 Jours

qualité soignée, spiral breguet

Calottes Autos

Catalogue illustré franco sur demande

L. Sandoz-Vuille

fabrique „Presto“

Le Locle

H 20061 C 2330

Wagner & Gerstley Ltd

28 Milton St., London E. C.

continuent comme par le passé d'acheter tous genres de montres pour le « Home Trade » ainsi que pour l'exportation.

Ils s'intéressent toujours à des nouveautés que Messieurs les Fabricants sont priés d'offrir directement.

Wagner & Gerstley Ltd.

H. Wagner, Président.

J. Herz, Directeur.

H 20642 C

3073